



PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

ANNEXES

AU

RAPPORT ET CONCLUSIONS

de l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général au titre du code de l'environnement (L211-7 et R214-88 à 104) concernant la mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau et des petits affluents du bassin versant de l'Or, sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole

Ces annexes comprennent :

1. L'IMPLANTATION DES PANNEAUX D'AFFICHAGE DE L'AVIS D'ENQUÊTE
2. LA LETTRE D'ENVOI DU PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE AU PRÉSIDENT DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
3. LE PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE
4. LE MÉMOIRE EN RÉPONSE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

SOMMAIRE

1. IMPLANTATION DES PANNEAUX D'INFORMATION	5
2. LETTRE ENVOI PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE	12
3. PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE	13
A. ANALYSE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC	14
1. Consultation du site dédié.....	14
1.1. Synthèse de l'audience	14
1.2. Nombre de pages visitées.....	15
1.2. Répartition des pages consultées par le public.	16
1.3. Origine géographique des consultations du site dédié.....	17
2. Nombre de contributions déposées.....	18
3. Répartition géographique des contributions.....	18
4. Identification des personnes ayant déposé une contribution	18
5. Personnes reçues en permanence.....	18
6. Fichier déposé.....	18
B. ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC	19
1. NOTES EN PREAMBULE	19
1.1. Avis exprimés	19
1.2. Thèmes des observations	19
1.3. Nombre d'observations par thèmes	20
2. TABLEAU ANALYTIQUE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC	21
1. BIODIVERSITÉ.....	21
Anonyme	21
DUVERT Gérard	21
2. COMPOSITION DU DOSSIER.....	21
DUVERT Gérard	21
3. DÉBROUSSAILLAGE.....	22
COLSON Jean-Philippe	22
DUVERT Gérard	22

LAURENT Marcelle.....	22
4. EMPLOI DE PESTICIDES DANS L'AGRICULTURE.....	23
Anonyme	23
BAK Henri.....	23
5. ENTRETIEN DES COURS D'EAU	24
COLSON Jean-Philippe	24
PRIU Robert.....	24
6. ÉTUDE SUR L'AVIFAUNE	24
DUVERT Gérard	24
7. NOUVELLE URBANISATION	25
PRIU Robert.....	25
8. PÉRIODICITÉ DES ENTRETIENS	25
PRIU Robert.....	25
9. PRÉLÈVEMENT DE L'EAU.....	25
Anonyme	25
DUVERT Gérard	25
10. RÉSIDUS VÉGÉTAUX DES TRAVAUX	26
Melgueil Environnement.....	26
11. RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE.....	26
COLSON Jean-Philippe	26
12. RISQUE INCENDIE	27
JOSIEN Joël.....	27
13. SECTEURS À ENTRETENIR.....	27
CHARBIT Marianne	27
PRIU Robert.....	27
14. SENSIBILISATION DE LA POPULATION	28
DUVERT Gérard	28
PRIU Robert.....	28
15. TRAVAUX	28

Anonyme.....	28
JOSIEN Joël.....	28
4. MÉMOIRE EN RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE.....	29
2. TABLEAU ANALYTIQUE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC.....	29
1. BIODIVERSITÉ.....	29
2. COMPOSITION DU DOSSIER.....	30
3. DÉBROUSSAILLAGE.....	30
4. EMPLOI DE PESTICIDES DANS L'AGRICULTURE.....	31
5. ENTRETIEN DES COURS D'EAU.....	33
6. ÉTUDE SUR L'AVIFAUNE.....	33
7. NOUVELLE URBANISATION.....	34
8. PÉRIODICITÉ DES ENTRETIENS.....	34
9. PRÉLÈVEMENT DE L'EAU.....	34
10. RÉSIDUS VÉGÉTAUX DES TRAVAUX.....	35
11. RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE.....	36
12. RISQUE INCENDIE.....	37
13. SECTEURS À ENTRETENIR.....	37
14. SENSIBILISATION DE LA POPULATION.....	38
15. TRAVAUX.....	40

1. IMPLANTATION DES PANNEAUX D'INFORMATION

Panneau N1 – SAINT DREZERY – Bérange – Pont de la cave coopérative



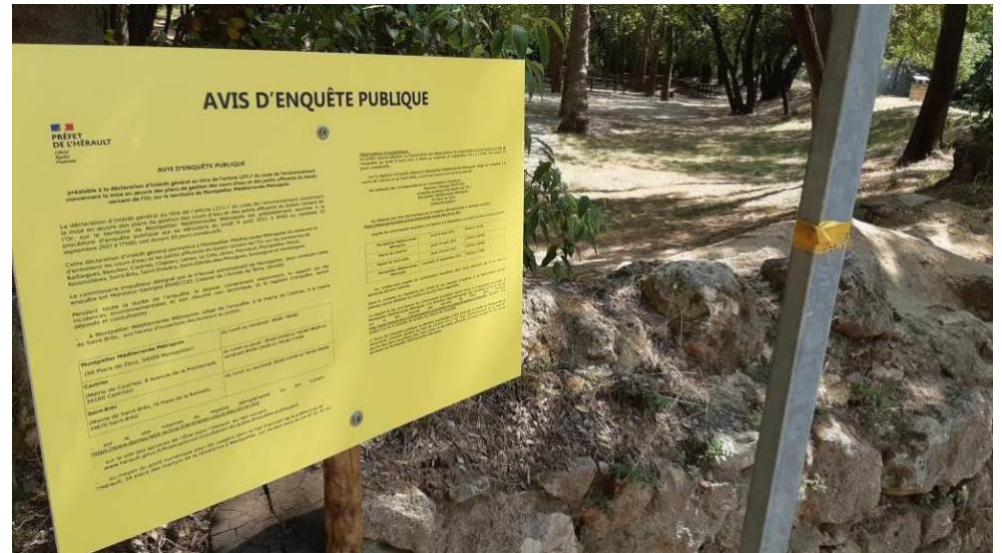
Panneau N2 – SAINT BRES – Bérange – Pont impérial



Panneau N3 –SAINT GENIES DES MOURGUES – Baladas – Jardins familiaux Route de Saint Christol



Panneau N4 –VENDARGUES – Cadoule – Espace Cadoule



Panneau N5 –CASTRIES – Cadoule – Pont submersible médiathèque



Panneau N6 –LE CRES – Salaison – parking du Lac



Panneau N7 –LATTES – Nègue-Cat – Pont RD189 (Champollion) (station nègue-cat)



2. LETTRE ENVOI PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE

Georges RIVIECCIO
Commissaire enquêteur
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

A

Monsieur le Président
de Montpellier Méditerranée Métropole
50, place de Zeus
34000 Montpellier

Objet :

Procès-verbal de synthèse des observations recueillies au cours de l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général au titre du code de l'environnement (L211-7 et R214-88 à 104) concernant la mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau et des petits affluents du bassin versant de l'Or, sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Référence :

- Arrêté du Préfet de l'Hérault N° 2021-1-666 en date du 7 juillet 2021
- Article R123-18 du code de l'environnement, modifié par Décret n°2017-626 du 25 avril 2017 - art. 4

Affaire suivie par :

Madame Amandine AURICHE
Cheffe Unité Études, Travaux et Exploitation
Service Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
Direction de l'Eau et de l'Assainissement

Pièces jointes :

- Procès-verbal de synthèse des observations.
- Lettre du commissaire enquêteur.

Mauguio le 11 septembre 2021.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer, en pièces jointes, le procès-verbal de synthèse des observations écrites du public, recueillies au cours de l'enquête publique citée en objet ainsi que ma lettre relative à l'organisation de l'enquête publique.

Je vous demande de bien vouloir apporter une réponse à chacune des observations du public traitées par thèmes présentés.

Vous pourrez me remettre votre mémoire en réponse, au cours d'une réunion qui pourrait avoir lieu au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, le 1^{er} octobre 2021, terme de rigueur, afin de pouvoir clore mon rapport, mes conclusions et avis motivés dans les temps réglementaires fixés par les textes régissant l'enquête publique.

En restant à votre disposition, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Georges Riviaccio
Commissaire enquêteur



3. PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE

Objet :

Synthèse des observations recueillies au cours de l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général au titre du code de l'environnement (L211-7 et R214-88 à 104) concernant la mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau et des petits affluents du bassin versant de l'Or, sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Référence :

Arrêté du préfet de l'Hérault N° 2021-1-666 en date du 7 juillet 2021

Conformément à l'Arrêté cité en référence l'enquête publique s'est déroulée du 9 août 2021 au 10 septembre 2021 inclus, pendant 33 jours consécutifs.

Les dossiers d'enquête publique et les registres d'enquête publique ont été mis à la disposition du public pendant toute cette durée de l'enquête et aux heures d'ouverture des lieux désignés par l'arrêté cité en référence.

Le dossier était également consultable 24H/24 et 7jours/7 sur les sites internet :

- des services de l'État dans l'Hérault ; <https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2>
- de Montpellier Méditerranée Métropole ; <https://www.montpellier3m.fr/enquete-publique-dig-travaux-entretien-cours-deau-bassin-de-lor>
- sur le site dédié ; <https://www.democratie-active.fr/entretien-cours-eau-bv-or-3m>

Le public a pu déposer ses observations et propositions :

- Sur les registres d'enquête déposés dans les lieux désignés par l'arrêté cité en référence aux heures habituelles d'ouverture,
- Sur le registre dématérialisé accessible 24H/24 et 7jours/7 : <https://www.democratie-active.fr/entretien-cours-eau-bv-or-3m/>
- Par courrier au siège de l'enquête, sis à l'Hôtel de Montpellier Méditerranée Métropole 50 rue de Zeus 34000 Montpellier.

Ce procès-verbal présente une analyse :

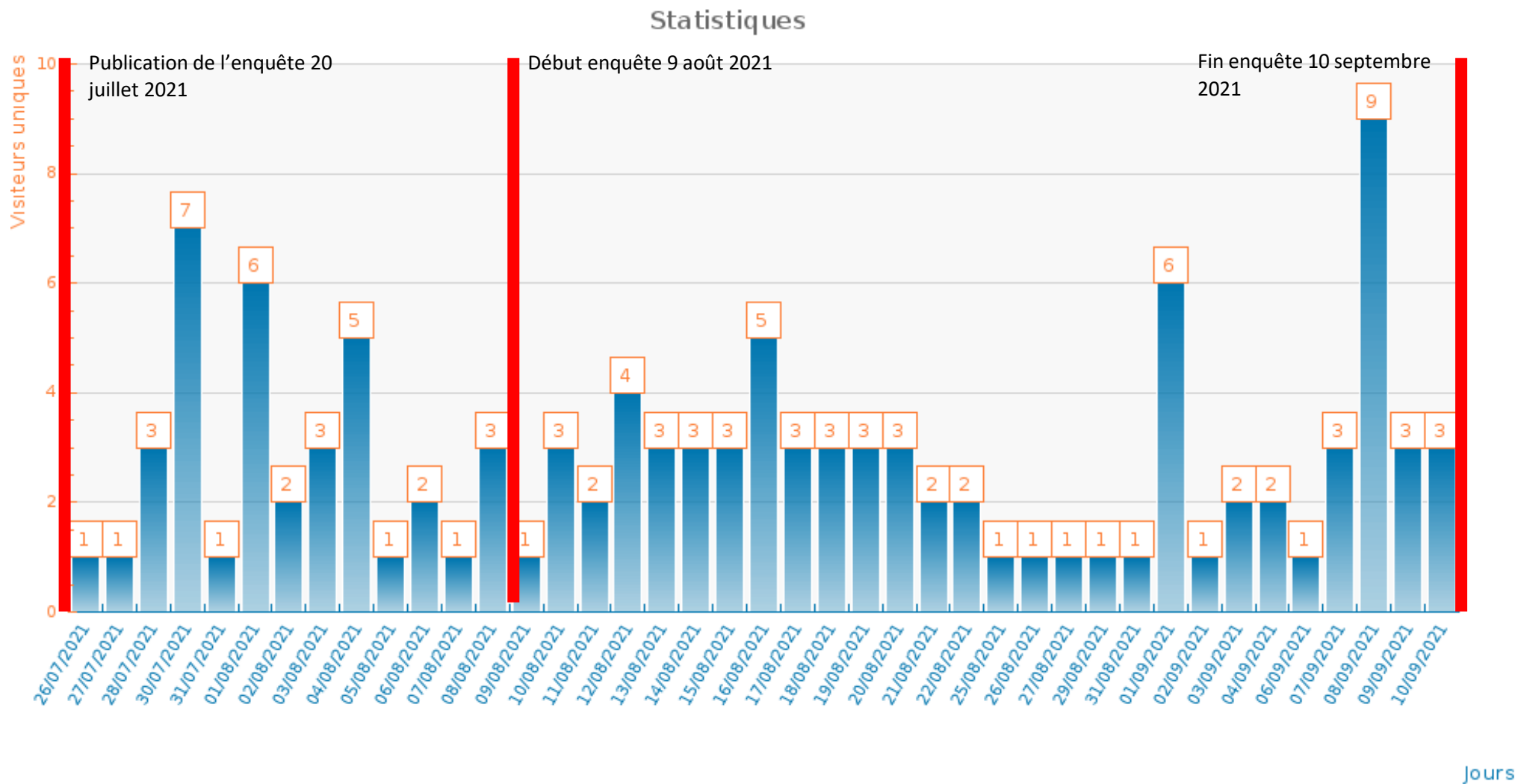
- A. de la participation du public
- B. des observations du public recueillies pendant la période du 9 août 2021 au 10 septembre 2021

A. ANALYSE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

1. Consultation du site dédié.

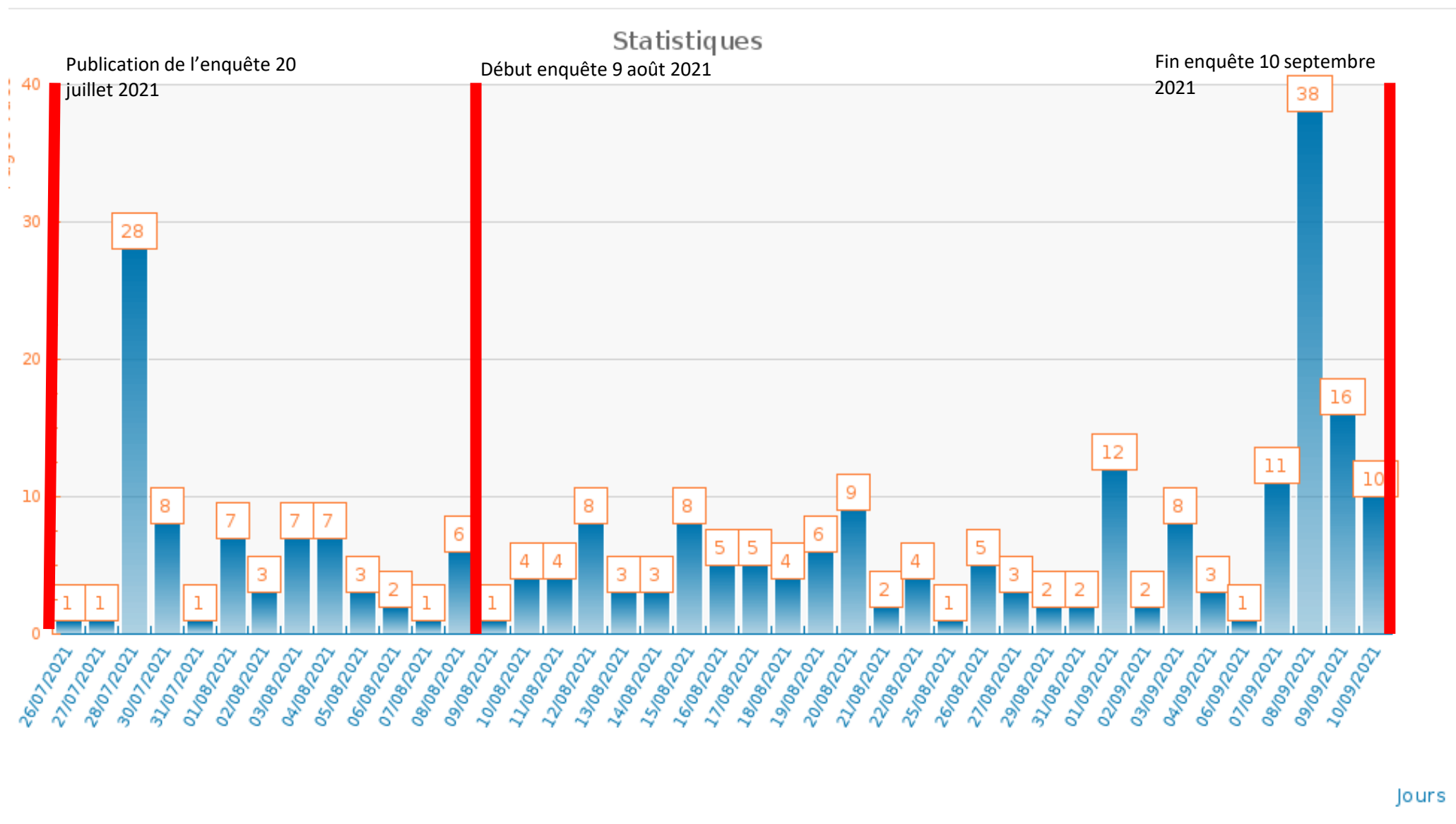
1.1. Synthèse de l'audience

Au 10 septembre 2021, 90 personnes ont visité le site dédié dont 36 avant l'ouverture de l'enquête publique



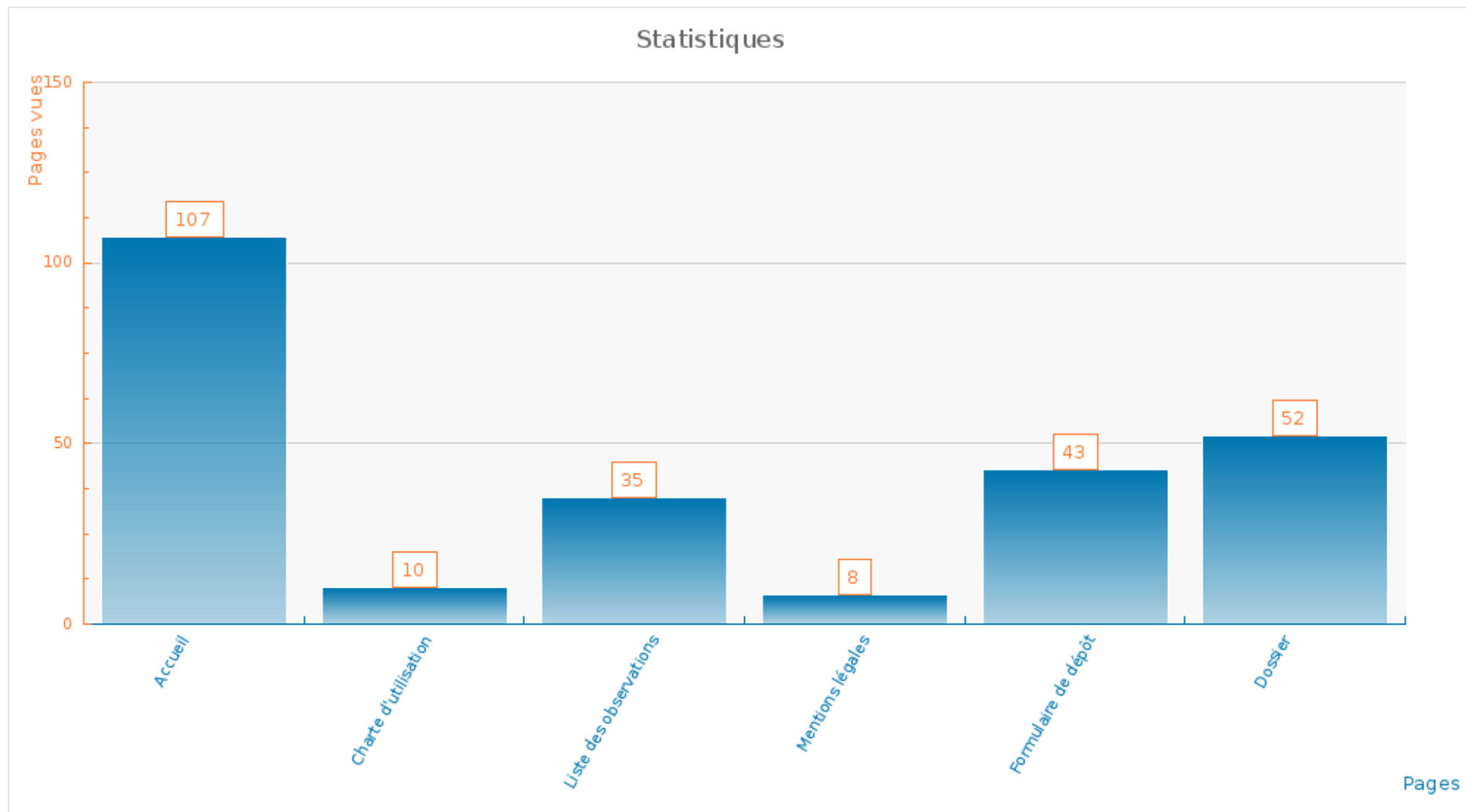
1.2. Nombre de pages visitées.

Répartition journalière au 10 septembre 2021 des 255 pages visitées.

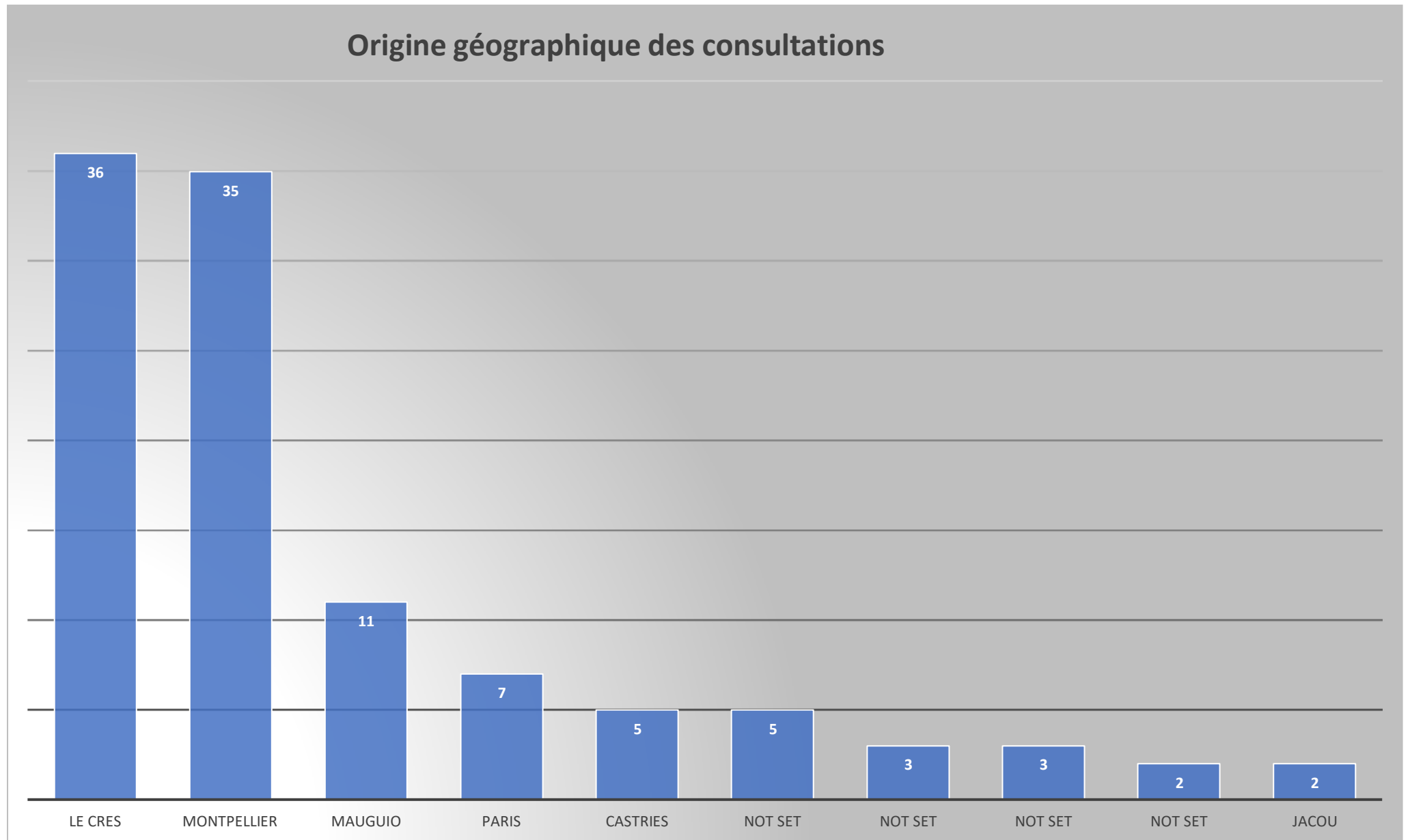


1.2. Répartition des pages consultées par le public.

255 pages ont été consultées par le public selon la répartition suivante,



1.3. Origine géographique des consultations du site dédié.



2. Nombre de contributions déposées.

Registre dématérialisé	Registre Montpellier	Registre Castries	Registre Saint-Brès	Courrier	Total
7		1		1	9

3. Répartition géographique des contributions.

Castries : 2

Le Crès : 4

Mauguio : 2

Inconnu : 1

4. Identification des personnes ayant déposé une contribution.

Castries :

- Monsieur Jean-Philippe COLSON – registre Castries,
- Monsieur Robert PRIU, conseiller municipal à Castries, en charge du tourisme et du patrimoine – registre dématérialisé.

Le Crès :

- Madame Marianne CHARBIT, – registre dématérialisé,
- Monsieur Gérard DUVERT, – registre dématérialisé,

- Monsieur Joël JOSIEN, – registre dématérialisé,
- Madame Marcelle LAURENT, – courrier.

Mauguio :

- Monsieur Henri BAK, Melgueil Environnement, - registre dématérialisé,

- Melgueil Environnement, - registre dématérialisé,

Inconnu :

- Anonyme, - registre dématérialisé.

5. Personnes reçues en permanence.

Montpellier	Castries	Saint-Brès	Total
	2		2

Castries le 20 août 2021.

- Monsieur Jean-Philippe COLSON
- Monsieur Robert PRIU, conseiller municipal à Castries, en charge du tourisme et du patrimoine.

6. Fichier déposé.

- Monsieur Gérard DUVERT, – registre dématérialisé.

B. ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

1. NOTES EN PREAMBULE :

Une contribution est un avis exprimé par le public sur le registre d'enquête publique déposé en mairie, sur le registre dématérialisé ou adressé par courrier au siège de l'enquête publique.

Une contribution peut comprendre plusieurs observations sur des sujets différents. Afin d'avoir une vue d'ensemble sur les avis émis par le public, les observations sont regroupées par thèmes. Au total 9 contributions ont été recueillies sur les registres d'enquête publique, le registre dématérialisé et par courrier, représentant 24 observations. Sur les 9 contributions du public relevées sur le registre dématérialisé, les registres papiers et le courrier.

1.1. Avis exprimés.

On peut noter que sur les 9 avis exprimés :

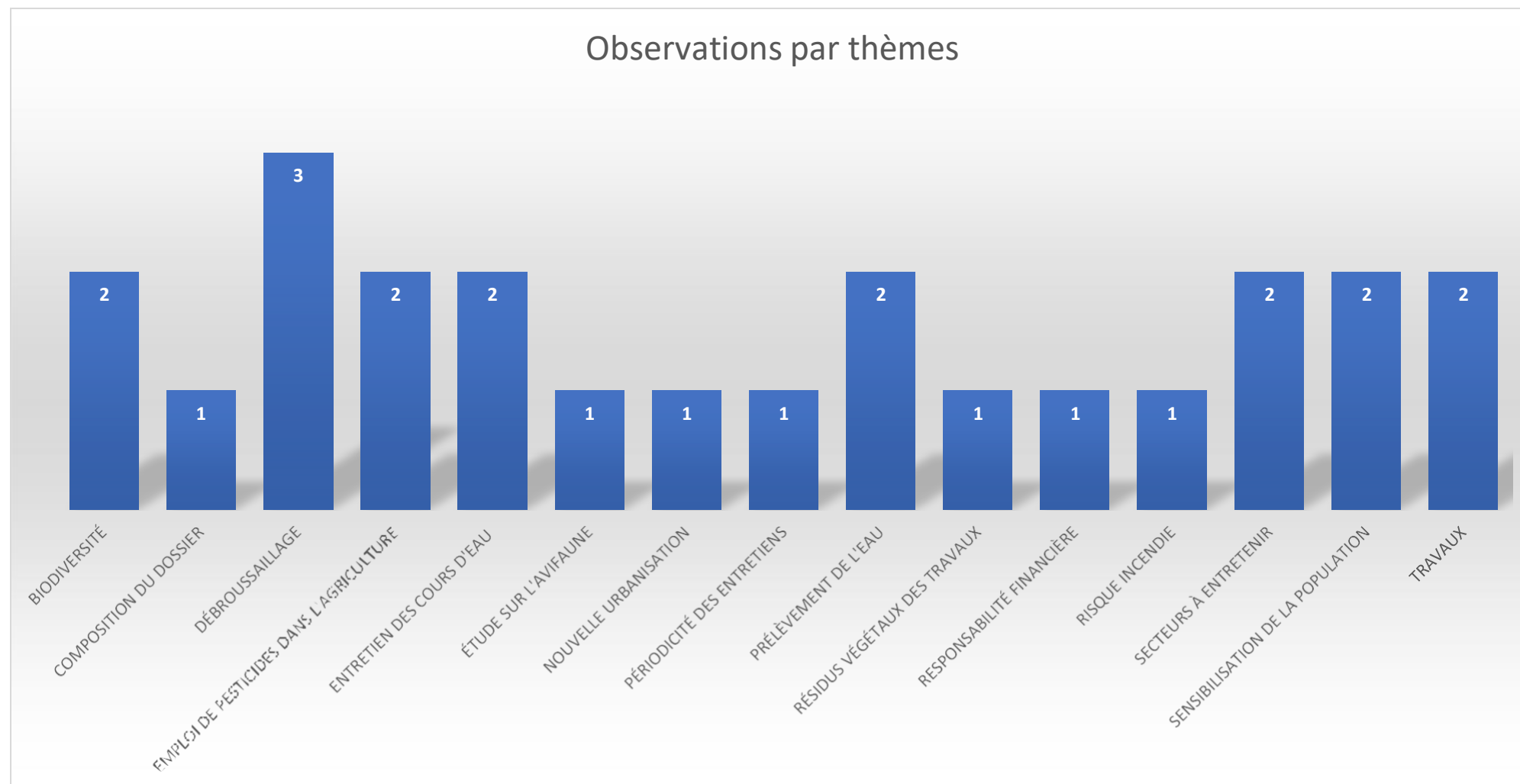
- **5 personnes ont donné un avis favorable, soit 56 %**
- **3 personnes ont donné un avis défavorable, soit 33 %**
- **1 personne est sans opinion soit 11 %**

1.2. Thèmes des observations.

Les 24 observations du public pris en compte par le commissaire enquêteur ont été classées en 15 thèmes

- | | |
|--|--------------------------------------|
| 1. BIODIVERSITÉ | 14. SENSIBILISATION DE LA POPULATION |
| 2. COMPOSITION DU DOSSIER | 15. TRAVAUX |
| 3. DÉBROUSSAILLAGE | |
| 4. EMPLOI DE PESTICIDES DANS L'AGRICULTURE | |
| 5. ENTRETIEN DES COURS D'EAU | |
| 6. ÉTUDE SUR L'AVIFAUNE | |
| 7. NOUVELLE URBANISATION | |
| 8. PÉRIODICITÉ DES ENTRETIENS | |
| 9. PRÉLÈVEMENT DE L'EAU | |
| 10. RÉSIDUS VÉGÉTAUX DES TRAVAUX | |
| 11. RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE | |
| 12. RISQUE INCENDIE | |
| 13. SECTEURS À ENTREtenir | |

1.3. Nombre d'observations par thèmes.



2. TABLEAU ANALYTIQUE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC.

OBSERVATIONS DU PUBLIC
1. BIODIVERSITÉ
Anonyme <p>D'autre part, la perspective de faciliter l'accès du public à ces rivières me paraît aussi être une menace pour ces rares lieux où la faune bénéficiait encore d'une certaine tranquillité. Aux endroits où l'accès est assez aisé, on voit bien, en particulier au printemps, en été, à quel point la perturbation peut être importante: cris, chiens, piétinements dans le cours d'eau, déplacement / jets de pierres, détritiques, prélèvement de têtards, etc. La croissance importante de la population dans cette partie du département doit rendre vigilant sur ce point. La pose de panneaux d'information pourrait paraître une bonne idée (par exemple pour rappeler l'interdiction du prélèvement des têtards) mais d'une part, elle risque d'attirer encore plus de monde, d'autre part - hélas - la pratique laisse constater un faible respect des règles.</p>
DUVERT Gérard <p>Je pense qu'il faudrait mettre davantage l'accent sur la préservation de la biodiversité, voire de sa régénération.</p>
2. COMPOSITION DU DOSSIER
DUVERT Gérard <p>Les ambitions du projet me semblent aller dans le bon sens. Cependant, le dossier est très volumineux. Il est assez difficile de discerner ce qui va être réalisé concrètement et ce qui va impacter les riverains et les voisins de ces cours d'eau.</p>

OBSERVATIONS DU PUBLIC

3. DÉBROUSSAILLAGE

COLSON Jean-Philippe

L'obligation de débroussaillage dans la limite de 50 m à partir d'une habitation me conduit régulièrement à faire procéder à ce travail sur ma propriété. Quelle ne fut pas ma surprise de constater en 2017 que, en mon absence et sans que j'aie été prévenu, une inspection avait eu lieu faisant le constat d'un débroussaillage insuffisant sur l'une des deux rives de la Cadoule. Au lieu de m'en informer afin que je fasse terminer l'opération, j'ai été informé d'un constat d'infraction et d'une amende à payer dans les 45 jours. Par ailleurs, au même moment, j'ai pu constater que le débroussaillage opéré par l'ONF dans la Réserve, parfois en bordure de Cadoule, avait laissé sur le terrain branchages, branches, parfois même de tronçons, en totale opposition avec les recommandations faites aux propriétaires privés. L'ONF a-t-il été sanctionné ? En cas de nouvelles crues et de dommages causés aux habitations, comme ce fut le cas en 2014, il est à prévoir qu'une absence ou insuffisance de travaux publics, voire l'existence néfaste du pont submersible, pourraient être utilisés par les compagnies d'assurances pour faire partager ou diminuer leur aide.

DUVERT Gérard

empêcher les débroussaillages intempestifs visant à dégager des emplacements pour la pêche. La pêche est une activité non essentielle ! veiller à ce que les débroussaillages de part et d'autre des chemins ou sentiers de promenade soient réalisés avec parcimonie sans empiéter sur la ripisylve.

LAURENT Marcelle

Les berges du Salaison, du pont sur la 113 jusqu'au Mas du Pont, ont besoin d'un petit débroussaillage ; ronces et Salsepareille qui étouffent les plantes, je dis "petit" car la faune qui vit dans les buissons, a besoin d'abri, d'abord contre les humains puis aussi contre le soleil brûlant, le vent, le déferlement violent des eaux lors des gros orages. Déferlement qui, en charriant quantité de pierres, dégrade les berges bien plus que les quelques ragondins qui y survivent. Mais les pierres, déposées ici et là, en rétrécissent le cours, et, en quelques années favorisent la pousse d'herbes encombrantes qui font barrage. Donc, un petit nettoyage serait le bienvenu pour ôter toutes les pierres, retirer les branches mortes et même les troncs d'arbres tombés là, retirer les quelques débris, bouteilles en plastique, canette de coca-cola, mais aussi les hameçons au bout des fils cassés. Le Salaison est une belle rivière et nombreux sont les cressois qui l'apprécient et s'y promènent. Il n'y a pas d'âge pour cela. Gens âgés, adultes, jeunes, ados et gamins s'y côtoient amicalement et les chiens aussi, évidemment. Nous aimons notre Salaison et c'est bien dommage qu'il ne soit pas entretenu.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

4. EMPLOI DE PESTICIDES DANS L'AGRICULTURE

Anonyme

Enfin, je soutiens l'observation de Melgueil Environnement concernant les pesticides. Puisqu'une concertation préalable est prévue avec les riverains, cela doit être l'occasion de contraindre ces derniers à mettre en œuvre au minimum la réglementation actuelle pour améliorer la qualité de l'eau

BAK Henri

Dans les documents présentés, aucune action n'est évoquée concernant les mesures d'entretien des berges en relation avec les réglementations ('arrêté du 24 avril 2015 relatifs aux règles des bonnes conditions agricoles environnementales (BCAE) encadrant les pratiques de traitements phytosanitaires, la fertilisation chimique et la couverture du sol qui impose qu'une bande tampon végétalisée minimale de 5 m de large doit être laissée entre le cours d'eau et la culture, avec interdiction de traitement phytos et d'apports fertilisants et la présence d'un couvert permanent obligatoire. et L'arrêté du l'article 11 de la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques qui impose une zone non traitée (ZNT) correspondant à la distance à respecter lors de la pulvérisation par rapport aux points d'eau (4 classes de ZNT selon le produit et son usage (5,20,50 et 100m). Aucun diagnostic concernant leur mise en œuvre ne figure dans les plans de gestion existants. La problématique de l'entretien des cours d'eau semble se limiter aux seules actions de restauration et d'entretien de leur ripisylve. Pourtant, parmi les objectifs principaux des plans de gestion préparés depuis plusieurs années, figure en bonne place la protection de la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Aussi est-il nécessaire de ne pas tomber dans le déni des changements imposés par la transition agroécologique et d'envisager avec ses principaux acteurs - les agriculteurs- des actions concertées qui faciliteraient la mise en place des actions imposées par les réglementations exposées ci-dessus. Réglementations qui bien que contraignantes ne sont qu'un minimum à entreprendre pour parvenir à un développement durable de cet indispensable secteur d'activités qu'est l'agriculture.

Il n'est pas envisageable de donner un avis favorable aux travaux demandés sans qu'aucune intervention ne prenne en compte la protection des ressources en eaux superficielles et souterraines contre les pollutions d'origine agricole à l'origine de la dégradation de l'étang de l'or et du mauvais état chimique de nombreux forages classés comme prioritaires pour leur préservation par AERMC.

Le projet envisagé, malgré son coût important, ne donnera que l'illusion d'agir pour la protection de l'environnement, sans mettre en cause les méthodes de l'agriculture conventionnelle intensive.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

5. ENTRETIEN DES COURS D'EAU

COLSON Jean-Philippe

J'entretiens régulièrement le terrain de ma propriété bordant les deux cotés de la Cadoule. Je constate que, depuis plusieurs années, les bordures de Cadoule situées en aval de ma propriété ne sont pas régulièrement entretenues bien que plusieurs d'entre elles appartiennent à l'espace public, notamment du côté de la Réserve, où elles sont gérées par l'ONF. Cette absence ou insuffisance d'entretien semble potentiellement aggravée, en cas de crues de la Cadoule, par l'édification en aval d'un pont submersible d'une épaisseur de 50 cm, susceptible de former un barrage ou, à tout le moins, d'entraîner une augmentation du niveau des crues. C'est précisément ce qui s'est passé le 29 septembre 2014, et a provoqué l'inondation de maisons riveraines. Cela risque de se reproduire dans un avenir peut-être proche (changement climatique...). La DIG qui comportera des obligations et périodes annuelles (ou hi-annuelles) d'entretien privé et public du cours d'eau et de ses abords prévoit-elle une vérification de ces travaux?

PRIU Robert

il est nécessaire que la gestion du cours d'eau et de la ripisylve soit effectuée par des techniciens compétents et ne pas le confier à des riverains qui ne connaissent pas les règles de gestion des cours d'eau (... dont je fais partie).

6. ÉTUDE SUR L'AVIFAUNE

DUVERT Gérard

Habitant le Crès, je m'intéresse depuis quelques années aux oiseaux et à la photographie d'oiseaux. Ce loisir m'amène à marcher souvent le long du Salaison, ce qui m'a conduit à réaliser une étude sur l'avifaune du Salaison sur la commune du Crès. Il s'agit d'une comparaison entre mes observations et les résultats de deux études faites en 1985 et 1987 par le GRIVE (Groupe de Recherche et d'Information sur les Vertébrés). Au cas où cela vous intéresserait, je me permets de vous transmettre cette étude au format PDF. Voici également le lien vers le dossier "Salaison" de mon site internet intitulé "A la recherche de l'oiseau bleu" : <http://www.gerard-duvert.fr/Salaison.html>

OBSERVATIONS DU PUBLIC

7. NOUVELLE URBANISATION

PRIU Robert

Il ne faut pas également perdre de vue que les programmes immobiliers des Lavandières va augmenter la quantité d'eau qui va se jeter dans la Cadoule du fait de l'imperméabilisation des sols.

8. PÉRIODICITÉ DES ENTRETIENS

PRIU Robert

autre point qu'il me semble important de noter : le contrôle et éventuellement le nettoyage du lit sur toute son tracé. Cela pourrait se faire durant l'été, en période de sécheresse afin qu'à partir de septembre (début de la période des événements climatiques) il n'y ait pas d'embâcle qui se crée et qui, après avoir cédé, inonde une partie des propriétés riveraines.

9. PRÉLÈVEMENT DE L'EAU

Anonyme

Concernant les prélèvements d'eau pour les besoin des cultures - que vos documents qualifient d'apparement limités - mon assez grand âge me permet de remarquer qu'ils ont augmenté sensiblement. Même s'ils ne sont pas toujours des prélèvements directs, les pompages dans un but agricole à proximité du cours d'eau ont clairement une influence négative. L'écoulement du Salaison par exemple est, indépendamment des questions de sècheresse, beaucoup moins régulier le long de son cours qu'avant. Je veux dire des zones où le cours est à sec alternent avec des zones d'écoulement, et cela de manière vraiment beaucoup plus prononcée que cela ne l'était « naturellement » auparavant. J'estime nécessaire de prévoir une limitation sérieuse de l'irrigation si l'on veut oeuvrer à la préservation de ces lieux privilégiés de biodiversité. (Par exemple, l'arrosage de la vigne, autrefois interdit ne me paraît absolument pas nécessaire).

DUVERT Gérard

Voici quelques suggestions concernant les abords du Salaison, sur la commune du Crès. Je pense qu'il faudrait : s'assurer qu'il n'y ait pas de prélèvements d'eau illégaux, notamment en période de basses eaux.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

10. RÉSIDUS VÉGÉTAUX DES TRAVAUX

Melgueil Environnement

Du devenir des petits résidus végétaux des travaux d'entretien des cours d'eau objets de l'enquête. Il a été rapporté en 2 occasions récentes à notre association, des interventions menées sur les cours d'eau objets de l'enquête, susceptibles d'entraîner une mortalité élevée d'une partie de la biodiversité fluviale et lagunaire.

En 2020, tout ou partie des résidus végétaux des fauches, tailles, élagages et autres recépages menés en amont des travaux de renaturation du Salaison auraient été emportés dans l'étang de l'Or.

En août 2021, une forte mortalité de poissons a été observée sur le ruisseau de la Capoulière à Mauguio. Cette situation a d'ailleurs été constatée par la police municipale. Dans les jours précédents, il avait été procédé au broyage des végétaux recouvrant les talus du ruisseau, entre la plaine des sports et le lieu-dit Fontgarine.

Nous n'avons pas pu trouver dans le dossier d'enquête, d'éléments techniques concernant le devenir des petits résidus végétaux issus des travaux d'entretien des cours d'eau. En particulier, l'impact des opérations de fauche ou de broyage, utilisant par exemple des matériels à fléaux ou à chaînes, ou bien des broyeurs de végétaux ligneux, qui abandonnent sur place l'intégralité des résidus végétaux n'est pas abordé.

Pourtant, il nous semble que ces résidus, nécessairement présents en grande quantité compte-tenu des linéaires et surfaces concernés, peuvent recouvrir temporairement la surface du cours d'eau, puis être emportés en tout ou partie par les eaux courantes dans l'étang. Sous réserve d'avis techniques compétents, il nous semble également que cela peut provoquer une subite eutrophisation des eaux, susceptible d'entraîner ponctuellement des mortalités telles que celles mentionnées ci-dessus pour les cours d'eau, puis d'aggraver les phénomènes d'eutrophisation de l'étang de l'Or déjà à l'œuvre par ailleurs, par un apport important de matière organique. Ces modalités techniques et leurs conséquences devraient donc être précisées.

11. RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

COLSON Jean-Philippe

En cas de nouvelles crues et de dommages causés aux habitations, comme ce fut le cas en 2014, il est à prévoir qu'une absence ou insuffisance de travaux publics, voire l'existence néfaste du pont submersible, pourraient être utilisés par les compagnies d'assurances pour faire partager ou diminuer leur aide.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

12. RISQUE INCENDIE

JOSIEN Joël

Je regrette également que le risque d'incendie ne soit pas pris en compte dans ces travaux. Plusieurs maisons sont très proches de la rivière et donc des arbres et buissons qui constituent la ripisylve . Les chemins qui longent la rivière sont très pratiqués par les promeneurs toute l'année et les risques d'incendie sont réels en particulier en été (mégots entre autres).

13. SECTEURS À ENTREtenir

CHARBIT Marianne

La partie dû salaison qui se trouve entre le pont de la ville du Cres (zone des écrivains et jusqu'au bout du mas du pont est souvent constituée d'eaux stagnantes et ceux malgré les travaux d'élagage et de nettoyages effectués ces derniers temps. Ceci entraîne non seulement un risque pour la faune locale (moins de poissons, oiseaux ...) mais également est un réservoir de ponte pour les moustiques.

PRIU Robert

le secteur à traiter avec la plus grande attention sur la commune de Castries reste la traversée de la ville et des 4 ponts (pont route de Bannières, pont submersible rue du Vieux Puits, pont ancien Avenue de Montpellier RD 613 et pont de l'ancienne voie de chemin de fer). Au niveau du pont de Bannières arrivent l'eau de la Cadoule, l'eau du ruisseau de la Maire et enfin les collecteurs d'eau pluviale. Ce qui, en cas d'événement climatique majeur représente un volume d'eau considérable (cf crue du 28.09.2014). Toute cette eau se retrouve ralentie par les 3 ponts inférieurs et il parait aujourd'hui primordial que ce secteur plus une cinquantaine de mètres en aval du pont de l'ancienne voir ferrée soit toujours nettoyé et dégagé de toute embâcle éventuelle.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

14. SENSIBILISATION DE LA POPULATION

DUVERT Gérard

sensibiliser les populations au respect de la nature en l'invitant à ne rien jeter à terre (papiers, canettes de bière, masques chirurgicaux, boîtes en plastique, bidons, etc.)

PRIU Robert

enfin un petit livret pédagogique (s'il existe) pourrait être distribué aux riverains pour faire un entretien du lit et des abords dans les règles afin d'éviter que la collectivité prenne à sa charge la totalité des ces actions.

15. TRAVAUX

Anonyme

Pour l'impact direct des travaux, je me soucie de :

- l'impact sur la faune, même en dehors des périodes de reproduction:

. pour les espèces les plus farouches, sensibles au dérangement, pour celles qui n'ont pas les capacités de fuir assez rapidement à l'approche des engins, pour celles qui ont besoin de zones refuges bien cachées et vont se retrouver « exposées » .

l'impact sur la qualité des sols du fait de l'intervention d'engins.

l'enlèvement des arbres morts, dont on sait pourtant l'utilité comme lieu de biodiversité, donc pour nourrir certains oiseaux et comme site pour la reproduction, entre autres de nombreux oiseaux.

JOSIEN Joël

Les maisons de notre rue, située entre le pont des "passes" et le pont des Baléares au Crès, ont été fortement impactées par l'inondation de 2014 : murs de clôtures renversés, maisons et sous-sol inondés entraînant des dégâts matériels importants. Chez nous, nous avons eu 1.20 mètres d'eau dans notre sous-sol. Aussi j'approuve ce projet de travaux qui devrait permettre à l'eau de s'écouler plus rapidement lors des orages.

je regrette que des travaux sur les ouvrages ne soient pas entrepris en même temps. Le pont des Baléares bloque l'évacuation des eaux lors des orages importants. Nous sommes inondés lorsque l'eau atteint les poutres qui soutiennent le tablier du pont : l'eau monte alors très rapidement. Recalibrer le pont des Baléares , bloquer l'eau en amont du pont des passes, supprimer la butte artificielle qui protège le terrain de boules et en faire un bassin de rétention devrait être l'objet d'études pour atténuer les risques d'inondations pour les maisons et leurs habitants.

4. MÉMOIRE EN RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE.

2. TABLEAU ANALYTIQUE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC.

OBSERVATIONS DU PUBLIC	RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE
1. BIODIVERSITÉ	
<p>Anonyme</p> <p>D'autre part, la perspective de faciliter l'accès du public à ces rivières me paraît aussi être une menace pour ces rares lieux où la faune bénéficiait encore d'une certaine tranquillité.</p> <p>Aux endroits où l'accès est assez aisé, on voit bien, en particulier au printemps, en été, à quel point la perturbation peut être importante: cris, chiens, piétinements dans le cours d'eau, déplacement / jets de pierres, détritiques, prélèvement de têtards, etc. La croissance importante de la population dans cette partie du département doit rendre vigilant sur ce point.</p> <p>La pose de panneaux d'information pourrait paraître une bonne idée (par exemple pour rappeler l'interdiction du prélèvement des têtards) mais d'une part, elle risque d'attirer encore plus de monde, d'autre part - hélas - la pratique laisse constater un faible respect des règles.</p>	<p>Nous rappelons tout d'abord, que l'objectif principal des travaux d'entretien n'est pas de faciliter l'accès du public aux rivières mais bien de s'assurer du bon écoulement de l'eau et du bon fonctionnement morphoécologique des cours d'eau. Le Symbo mène par ailleurs un important volet de sensibilisation (voir réponse au thème 14) qui permet d'expliquer et de rappeler les bonnes pratiques et les bons comportements à adopter en milieux naturels.</p> <p>La préservation de la biodiversité est bien prise en compte dans la mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau et des petits affluents du bassin versant de l'Or, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les périodes d'intervention pour les travaux (voir <i>tableau II - Périodes d'intervention en fonction des opérations concernées page 15 du document 1 dossier règlementaire</i>). Ces périodes ont été largement concertées et validées par les services de l'Etat afin de minimiser les impacts sur la faune et la flore pendant les travaux d'entretien. A noter également que les interventions ne sont pas systématiquement annuelles (sauf secteurs les plus urbanisés) ce qui limite les impacts sur la faune et la flore. - dans le type d'interventions réalisées pour l'entretien. En effet, dans les secteurs sensibles, nous privilégierons une intervention manuelle au sol avec du matériel portatif, moins impactante pour le milieu naturel
<p>DUVERT Gérard</p> <p>Je pense qu'il faudrait mettre davantage l'accent sur la préservation de la biodiversité, voire de sa régénération.</p>	

OBSERVATIONS DU PUBLIC	RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE
2. COMPOSITION DU DOSSIER	
<p>DUVERT Gérard</p> <p>Les ambitions du projet me semblent aller dans le bon sens. Cependant, le dossier est très volumineux. Il est assez difficile de discerner ce qui va être réalisé concrètement et ce qui va impacter les riverains et les voisins de ces cours d'eau.</p>	<p>Le format du dossier respecte la trame réglementaire et a été validé par les services instructeurs de l'Etat. Chacune des interventions à réaliser est spécifique au secteur à entretenir (traversée urbaine, garrigues en tête de bassin versant, ...), à la densité et au type de végétation (couvert herbacé, gros ronciers et cannes de Provence, ...).</p> <p>De plus, des conventions d'autorisation de passage avec les propriétaires privés riverains seront mises en place avant toute intervention et permettront d'informer les riverains de la nature des interventions programmées.</p> <p>Le suivi de ces interventions est assuré par les techniciens rivière de la Métropole et du Symbo qui tiennent informés les riverains et les communes de l'avancement des travaux.</p>
3. DÉBROUSSAILLAGE	
<p>COLSON Jean-Philippe</p> <p>L'obligation de débroussaillage dans la limite de 50 m à partir d'une habitation me conduit régulièrement à faire procéder à ce travail sur ma propriété. Quelle ne fut pas ma surprise de constater en 2017 que, en mon absence et sans que j'aie été prévenu, une inspection avait eu lieu faisant le constat d'un débroussaillage insuffisant sur l'une des deux rives de la Cadoule. Au lieu de m'en informer afin que je fasse terminer l'opération, j'ai été informé d'un constat d'infraction et d'une amende à payer dans les 45 jours. Par ailleurs, au même moment, j'ai pu constater que le débroussaillage opéré par l'ONF dans la Réserve, parfois en bordure de Cadoule, avait laissé sur le terrain branchages, branches, parfois même de tronçons, en totale opposition avec les recommandations faites aux propriétaires privés. L'ONF a-t-il été sanctionné ? En cas de nouvelles crues et de dommages causés aux habitations, comme ce fut le cas en 2014, il est à prévoir qu'une absence ou insuffisance de travaux publics, voire l'existence néfaste du pont submersible, pourraient être utilisés par les compagnies d'assurances pour faire partager ou diminuer leur aide.</p> <p>DUVERT Gérard</p> <p>empêcher les débroussaillages intempestifs visant à dégager des emplacements pour la pêche. La pêche est une activité non essentielle ! veiller à ce que les débroussaillages de part et d'autre des chemins ou</p>	<p>Les contrôles effectués dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage sont du ressort du maire et des services de l'Etat, en service à l'ONF, pour ce qui est du constat des infractions et n'entrent pas dans le champ de la présente enquête publique.</p> <p>Les travaux de débroussaillage prévus sur les cours d'eau ne prévoient pas de débroussaillage intempestif ou systématique mais s'appuient sur les plans de gestion qui visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurer le bon écoulement des eaux en préservant le lit de l'invasif par la végétation et du risque d'encombrement par le déchaussement d'arbres fragilisés ou morts ; • assurer la stabilité des berges et du lit en limitant les risques de dégradation des berges par déchaussement d'arbres et en veillant à maintenir ou favoriser une végétation adaptée ; • maintenir ou améliorer les fonctions biologique et paysagère de la végétation : <ul style="list-style-type: none"> - en conservant ou en améliorant la diversité des essences, des strates et des âges, - en favorisant les espèces intéressantes pour la faune et le paysage, - en veillant aux équilibres entre le milieu aquatique (lit) et le milieu terrestre (berges) :

OBSERVATIONS DU PUBLIC	RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE
<p>sentiers de promenade soient réalisés avec parcimonie sans empiéter sur la ripisylve.</p>	<p>- en évitant le développement d'espèces exotiques envahissantes et indésirables</p>
<p>LAURENT Marcelle</p> <p>Les berges du Salaison, du pont sur la 113 jusqu'au Mas du Pont, ont besoin d'un petit débroussaillage ; ronces et Salsepareille qui étouffent les plantes, je dis "petit" car la faune qui vit dans les buissons, a besoin d'abri, d'abord contre les humains puis aussi contre le soleil brûlant, le vent, le déferlement violent des eaux lors des gros orages. Déferlement qui, en charriant quantité de pierres, dégrade les berges bien plus que les quelques ragondins qui y survivent. Mais les pierres, déposées ici et là, en rétrécissent le cours, et, en quelques années favorisent la pousse d'herbes encombrantes qui font barrage !</p> <p>Donc, un petit nettoyage serait le bienvenu pour ôter toutes les pierres, retirer les branches mortes et même les troncs d'arbres tombés là, retirer les quelques débris, bouteilles en plastique, canette de coca-cola, mais aussi les hameçons au bout des fils cassés.</p> <p>Le Salaison est une belle rivière et nombreux sont les cressois qui l'apprécient et s'y promènent. Il n'y a pas d'âge pour cela. Gens âgés, adultes, jeunes, ados et gamins s'y côtoient amicalement et les chiens aussi, évidemment.</p> <p>Nous aimons notre Salaison et c'est bien dommage qu'il ne soit pas entretenu</p>	<p>Il s'agit donc bien d'une gestion différenciée et adaptée aux spécificités de chaque secteur traité. « retirer les branches mortes et même les troncs d'arbres tombés là, retirer les débris... » correspond bien aux types d'intervention prévus.</p> <p>Les travaux d'entretien du Salaison sur ce secteur seront réalisés dès 2022 après l'obtention de l'arrêté DIG.</p>
4. EMPLOI DE PESTICIDES DANS L'AGRICULTURE	
<p>Anonyme</p> <p>Enfin, je soutiens l'observation de Melgueil Environnement concernant les pesticides. Puisqu'une concertation préalable est prévue avec les riverains, cela doit être l'occasion de contraindre ces derniers à mettre en œuvre au minimum la réglementation actuelle pour améliorer la qualité de l'eau.</p>	<p>Voir réponse ci-dessous</p>
<p>BAK Henri</p>	

OBSERVATIONS DU PUBLIC	RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE
<p>Dans les documents présentés, aucune action n'est évoquée concernant les mesures d'entretien des berges en relation avec les réglementations ('arrêté du 24 avril 2015 relatifs aux règles des bonnes conditions agricoles environnementales (BCAE) encadrant les pratiques de traitements phytosanitaires, la fertilisation chimique et la couverture du sol qui impose qu'une bande tampon végétalisée minimale de 5 m de large doit être laissée entre le cours d'eau et la culture, avec interdiction de traitement phytos et d'apports fertilisants et la présence d'un couvert permanent obligatoire. et L'arrêté du l'article 11 de la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques qui impose une zone non traitée (ZNT) correspondant à la distance à respecter lors de la pulvérisation par rapport aux points d'eau (4 classes de ZNT selon le produit et son usage (5,20,50 et 100m). Aucun diagnostic concernant leur mise en œuvre ne figure dans les plans de gestion existants. La problématique de l'entretien des cours d'eau semble se limiter aux seules actions de restauration et d'entretien de leur ripisylve. Pourtant, parmi les objectifs principaux des plans de gestion préparés depuis plusieurs années, figure en bonne place la protection de la qualité des eaux superficielles et souterraines.</p> <p>Aussi est-il nécessaire de ne pas tomber dans le déni des changements imposés par la transition agroécologique et d'envisager avec ses principaux acteurs - les agriculteurs- des actions concertées qui faciliteraient la mise en place des actions imposées par les réglementations exposées ci-dessus.</p> <p>Réglementations qui bien que contraignantes ne sont qu'un minimum à entreprendre pour parvenir à un développement durable de cet indispensable secteur d'activités qu'est l'agriculture.</p> <p>Il n'est pas envisageable de donner un avis favorable aux travaux demandés sans qu'aucune intervention ne prenne en compte la protection des ressources en eaux superficielles et souterraines contre les pollutions d'origine agricole à l'origine de la dégradation de l'étang de l'or et du mauvais état chimique de nombreux forages classés comme prioritaires pour leur préservation par AERMC.</p> <p>Le projet envisagé, malgré son coût important, ne donnera que l'illusion</p>	<p>Les sujets abordés dans cette observation ont une portée globale, sur l'enjeu de reconquête du bon état des cours d'eau : cela dépasse le cadre de cette enquête publique qui porte uniquement sur la mise en œuvre de plans de gestion du lit de ces rivières, de leurs berges et de la végétation attenante (ripisylve). Les modalités de ces entretiens poursuivent bien le double objectif de maximiser la qualité des milieux aquatiques (fonctionnalité des écosystèmes) ainsi que la sécurité des riverains (risque inondation).</p> <p>Les actions de réduction de pollutions, nécessaires, ne sont pas occultées pour autant, bien au contraire, elles font partie d'autres programmes. En particulier, le Symbo a porté deux « contrats de milieu » (2003-2007 puis 2015-2019) qui sont des programmes d'actions à l'échelle du bassin versant de l'étang de l'Or et portant sur divers enjeux de gestion de l'eau tels que celui de la réduction des pollutions urbaines et agricoles. Les collectivités territoriales, dont la Métropole, font partie des porteurs de projets inscrits dans ces programmes d'actions (le Contrat du Bassin de l'Or 2015-2019 dénombre 59 maîtres d'ouvrage différents qui ont mis en œuvre de nombreuses actions à hauteur de 68M€ d'investissement en faveur de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, parmi lesquelles des mesures de protection contre les pollutions).</p> <p>La mise en œuvre de ces plans de gestion au travers de ces Déclarations d'Intérêt Général ne constitue donc qu'une partie de l'ensemble de l'action publique locale ayant vocation à améliorer la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques (cette mise en œuvre constitue en effet l'action D1-12 du Contrat du Bassin de l'Or, parmi les 120 actions du programme).</p> <p>Par ailleurs, il est rappelé que le contrôle du respect des réglementations en vigueur est de la responsabilité des pouvoirs de police, ici la Police de l'Eau, assurée par les services de l'Etat. En revanche, les collectivités territoriales (Symbo, 3M) sont les référents techniques</p>

OBSERVATIONS DU PUBLIC	RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE
d'agir pour la protection de l'environnement, sans mettre en cause les méthodes de l'agriculture conventionnelle intensive.	territoriaux adéquats vers qui se tourner pour prendre conseil avant toute intervention liée aux cours d'eau concernés par ce dossier.
5. ENTRETIEN DES COURS D'EAU	
COLSON Jean-Philippe	<p>La DIG va permettre à la collectivité publique de réaliser les travaux d'entretien qui ne sont pas assurés aujourd'hui par les propriétaires privés riverains.</p> <p>Ces interventions, bien définies dans les plans de gestion, sont suivies et vérifiées par les techniciens rivière de la Métropole et du Symbo qui supervisent le bon déroulement des opérations et attestent de leur conformité.</p> <p>Les opérations seront réalisées par une entreprise spécialisée sous la surveillance de ces techniciens.</p> <p>Le plan de gestion intègre par ailleurs la surveillance régulière des cours d'eau et des ouvrages de franchissement associés. En cas de prévision d'évènements pluvieux importants, le service GEMAPI de la Métropole assure l'inspection préalable des ouvrages de franchissement des cours d'eau en veillant au libre écoulement des eaux et fait réaliser, si nécessaire, les travaux de désembâclement.</p>
<p>J'entretiens régulièrement le terrain de ma propriété bordant les deux cotés de la Cadoule. Je constate que, depuis plusieurs années, les bordures de Cadoule situées en aval de ma propriété ne sont pas régulièrement entretenues bien que plusieurs d'entre elles appartiennent à l'espace public, notamment du côté de la Réserve, où elles sont gérées par l'ONF. Cette absence ou insuffisance d'entretien semble potentiellement aggravée, en cas de crues de la Cadoule, par l'édification en aval d'un pont submersible d'une épaisseur de 50 cm, susceptible de former un barrage ou, à tout le moins, d'entraîner une augmentation du niveau des crues. C'est précisément ce qui s'est passé le 29 septembre 2014, et a provoqué l'inondation de maisons riveraines. Cela risque de se reproduire dans un avenir peut-être proche (changement climatique...). La DIG qui comportera des obligations et périodes annuelles (ou bi-annuelles) d'entretien privé et public du cours d'eau et de ses abords prévoit-elle une vérification de ces travaux?</p>	
PRIU Robert	
<p>il est nécessaire que la gestion du cours d'eau et de la ripisylve soit effectuée par des techniciens compétents et ne pas le confier à des riverains qui ne connaissent pas les règles de gestion des cours d'eau (... dont je fais partie).</p>	
6. ÉTUDE SUR L'AVIFAUNE	
DUVERT Gérard	

OBSERVATIONS DU PUBLIC	RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE
<p>Habitant le Crès, je m'intéresse depuis quelques années aux oiseaux et à la photographie d'oiseaux. Ce loisir m'amène à marcher souvent le long du Salaison, ce qui m'a conduit à réaliser une étude sur l'avifaune du Salaison sur la commune du Crès. Il s'agit d'une comparaison entre mes observations et les résultats de deux études faites en 1985 et 1987 par le GRIVE (Groupe de Recherche et d'Information sur les Vertébrés). Au cas où cela vous intéresserait, je me permets de vous transmettre cette étude au format PDF. Voici également le lien vers le dossier "Salaison" de mon site internet intitulé "A la recherche de l'oiseau bleu" : http://www.gerard-duvert.fr/Salaison.html</p>	<p>Nous vous remercions pour la transmission de cette étude très intéressante sur l'avifaune du Salaison qui va permettre de compléter les données naturalistes déjà en notre possession.</p> <p>Ces données sont notamment compilées à l'échelle du bassin versant de l'Or dans le cadre d'un Observatoire naturaliste mis en place par le Symbo.</p>
7. NOUVELLE URBANISATION	
<p>PRIU Robert</p>	
<p>Il ne faut pas également perdre de vue que les programmes immobiliers des Lavandières va augmenter la quantité d'eau qui va se jeter dans la Cadoule du fait de l'imperméabilisation des sols.</p>	<p>L'instruction et l'autorisation des projets d'urbanisation nouvelle à proximité des cours d'eau sont du ressort des services de l'Etat, au titre de la loi sur l'eau, et n'entrent pas dans le champ de la présente enquête sur la DIG.</p>
8. PÉRIODICITÉ DES ENTRETIENS	
<p>PRIU Robert</p>	
<p>autre point qu'il me semble important de noter : le contrôle et éventuellement le nettoyage du lit sur toute son tracé. Cela pourrait se faire durant l'été, en période de sécheresse afin qu'à partir de septembre (début de la période des événements climatiques) il n'y ait pas d'embâcle qui se crée et qui, après avoir cédé, inonde une partie des propriétés riveraines.</p>	<p>Comme pour la biodiversité (Thème N1), le calendrier des <i>périodes d'intervention en fonction des opérations concernées</i>, permet les travaux en période estivale notamment dans les secteurs à enjeu hydraulique afin de s'assurer du bon écoulement des eaux lors des épisodes pluvieux d'automne.</p>
9. PRÉLÈVEMENT DE L'EAU	
<p>Anonyme</p>	

OBSERVATIONS DU PUBLIC	RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE
<p>Concernant les prélèvements d'eau pour les besoins des cultures - que vos documents qualifient d'appareillement limités - mon assez grand âge me permet de remarquer qu'ils ont augmenté sensiblement. Même s'ils ne sont pas toujours des prélèvements directs, les pompages dans un but agricole à proximité du cours d'eau ont clairement une influence négative. L'écoulement du Salaison par exemple est, indépendamment des questions de sécheresse, beaucoup moins régulier le long de son cours qu'avant. Je veux dire des zones où le cours est à sec alternent avec des zones d'écoulement, et cela de manière vraiment beaucoup plus prononcée que cela ne l'était « naturellement » auparavant. J'estime nécessaire de prévoir une limitation sérieuse de l'irrigation si l'on veut œuvrer à la préservation de ces lieux privilégiés de biodiversité. (Par exemple, l'arrosage de la vigne, autrefois interdit ne me paraît absolument pas nécessaire).</p>	<p>Cette observation n'est pas liée directement à l'objet de l'enquête. La collectivité ne dispose pas d'information quant aux volumes réels des prélèvements dans les cours d'eau : ils ne font pas l'objet de déclarations auprès de l'Etat (faibles volumes prélevés, sous le seuil de déclaration). Les exploitants agricoles disposent par ailleurs de la ressource du canal du Bas Rhône Languedoc, qui représente les plus gros volumes. Toutefois, l'influence globale des pompages (irrigation et autres usages), directement dans le cours d'eau ou bien dans le sous-sol, se cumule avec le dérèglement climatique et la gestion de l'hydrologie devient désormais un enjeu de ce bassin versant. Par ailleurs, chacune des rencontres avec les riverains agricoles est effectivement une occasion d'aborder avec eux les sujets agroenvironnementaux en général (prélèvements, pesticides, etc.).</p>
<p>DUVERT Gérard</p>	
<p>Voici quelques suggestions concernant les abords du Salaison, sur la commune du Crès. Je pense qu'il faudrait : s'assurer qu'il n'y ait pas de prélèvements d'eau illégaux, notamment en période de basses eaux.</p>	
<p>10. RÉSIDUS VÉGÉTAUX DES TRAVAUX</p>	
<p>Melgueil Environnement</p>	

OBSERVATIONS DU PUBLIC	RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE
<p>Du devenir des petits résidus végétaux des travaux d'entretien des cours d'eau objets de l'enquête. Il a été rapporté en 2 occasions récentes à notre association, des interventions menées sur les cours d'eau objets de l'enquête, susceptibles d'entraîner une mortalité élevée d'une partie de labiodiversité fluviale et lagunaire.</p> <p>En 2020, tout ou partie des résidus végétaux des fauches, tailles, élagages et autre recépages menés en amont des travaux de renaturation du Salaison auraient été emportés dans l'étang de l'Or.</p> <p>En août 2021, une forte mortalité de poissons a été observée sur le ruisseau de la Capoulière à Manguio. Cette situation a d'ailleurs été constatée par la police municipale. Dans les jours précédent ce constat, il avait été procédé au broyage des végétaux recouvrant les talus du ruisseau, entre la plaine des sports et le lieu-dit Fontgarine.</p> <p>Nous n'avons pas pu trouver dans le dossier d'enquête, d'éléments techniques concernant le devenir des petits résidus végétaux issus des travaux d'entretien des cours d'eau. En particulier, l'impact des opérations de fauche ou de broyage, utilisant par exemple des matériels à fléaux ou à chaînes, ou bien des broyeurs de végétaux ligneux, qui abandonnent sur place l'intégralité des résidus végétaux n'est pas abordé.</p> <p>Pourtant, il nous semble que ces résidus, nécessairement présents en grande quantité compte-tenu des linéaires et surfaces concernés, peuvent recouvrir temporairement la surface du cours d'eau, puis être emportés en tout ou partie par les eaux courantes dans l'étang. Sous réserve d'avis techniques compétents, il nous semble également que cela peut provoquer une subite eutrophisation des eaux, susceptible d'entraîner ponctuellement des mortalités telles que celles mentionnées ci-dessus pour les cours d'eau, puis d'aggraver les phénomènes d'eutrophisation de l'étang de l'Or déjà à l'oeuvre par ailleurs, par un apport important de matière organique. Ces modalités techniques et leurs conséquences devraient donc être précisées.</p>	<p>Les petits résidus végétaux issus des travaux d'entretien des cours d'eau proviennent généralement de la fauche d'herbe, les branchages étant évacués. Ces travaux étant réalisés en période estivale, les résidus vont sécher sur place puis se désagréger. Toutefois, ils peuvent aussi être emportés lors d'intempéries et former un amoncellement ou un embâcle à l'aval. Des contrôles de surveillance des ouvrages de franchissement sont réalisés à fréquence régulière dans le cadre du plan de gestion et systématiquement avant chaque épisode pluvieux intense. Dans le cas où des embâcles seraient identifiés, ils seront enlevés et évacués par l'entreprise titulaire du marché d'entretien de la Métropole.</p>
11. RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE	
COLSON Jean-Philippe	

OBSERVATIONS DU PUBLIC	RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE
<p>En cas de nouvelles crues et de dommages causés aux habitations, comme ce fut le cas en 2014, il est à prévoir qu'une absence ou insuffisance de travaux publics, voire l'existence néfaste du pont submersible, pourraient être utilisés par les compagnies d'assurances pour faire partager ou diminuer leur aide.</p>	<p>Les plans de gestion des cours d'eau et les travaux d'entretien de la ripisylve qui y sont prévus visent à assurer le bon écoulement des eaux tout en préservant le fonctionnement écologique des cours d'eau. Toutefois ils ne permettent pas d'agir sur les éléments structurels qui contribuent au risque inondation et n'ont pas pour objectif d'intervenir sur des ouvrages de franchissement hydraulique, tels que des ponts, limitants ou occasionnant des débordements en tant de crue.</p> <p>Ils ne peuvent pas garantir l'évitement total de dommages lors d'épisodes pluvieux conséquents comme ce fut le cas en septembre 2014.</p>
<p>12. RISQUE INCENDIE</p>	
<p>JOSIEN Joël</p>	
<p>Je regrette également que le risque d'incendie ne soit pas pris en compte dans ces travaux. Plusieurs maisons sont très proches de la rivière et donc des arbres et buissons qui constituent la ripisylve. Les chemins qui longent la rivière sont très pratiqués par les promeneurs toute l'année et les risques d'incendie sont réels en particulier en été (mégots entre autres).</p>	<p>Le risque Incendie est régi par la réglementation relative aux OLD (Obligations Légales de Débroussaillage) qui n'entre pas dans le champ de la présente enquête publique.</p>
<p>13. SECTEURS À ENTREtenir</p>	
<p>CHARBIT Marianne</p>	
<p>La partie du salaison qui se trouve entre le pont de la ville du Cres (zone des écrivains et jusqu'au bout du mas du pont est souvent constituée d'eaux stagnantes et ceux malgré les travaux d'élagage et de nettoyages effectués ces derniers temps. Ceci entraîne non seulement un risque pour la faune locale (moins de poissons, oiseaux ...) mais également est un réservoir de ponte pour les moustiques.</p>	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion, une attention particulière est systématiquement portée au droit des ouvrages d'art afin d'assurer le bon écoulement des eaux et éviter le risque d'embâcles en amont des zones à enjeux habités.</p> <p>Ces interventions sur la végétation n'ont toutefois aucun impact sur le débit du cours d'eau et la présence de zones d'eau stagnante liée à la morphologie même du lit du cours d'eau.</p>
<p>PRIU Robert</p>	

OBSERVATIONS DU PUBLIC	RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE
<p>Le secteur à traiter avec la plus grande attention sur la commune de Castries reste la traversée de la ville et des 4 ponts (pont route de Bannières, pont submersible rue du Vieux Puits, pont ancien Avenue de Montpellier RD 613 et pont de l'ancienne voie de chemin de fer). Au niveau du pont de Bannières arrivent l'eau de la Cadoule, l'eau du ruisseau de la Maire et enfin les collecteurs d'eau pluviale. Ce qui, en cas d'événement climatique majeur représente un volume d'eau considérable (cf crue du 28.09.2014). Toute cette eau se retrouve ralentie par les 3 ponts inférieurs et il paraît aujourd'hui primordial que ce secteur plus une cinquantaine de mètres en aval du pont de l'ancienne voir ferrée soit toujours nettoyé et dégagé de toute embâcle éventuelle.</p>	<p>Le secteur souligné correspond à la traversée de la zone urbanisée de Castries sur laquelle il est effectivement prévu d'intervenir annuellement dans le cadre du plan de gestion de la Cadoule.</p> <p>L'événement pluvieux intense du 29 septembre 2014 a provoqué une crue de la Cadoule évaluée à une occurrence légèrement inférieure à 100 ans Or les capacités des ponts cités sont en effet bien inférieures, notamment celle du vieux pont des Bannières qui crée de fortes pertes de charge pour des crues d'occurrence environ 30 ans.</p> <p>L'entretien et la surveillance régulière du lit et des berges sur ce secteur-là contribueront à améliorer l'écoulement des eaux pour les crues fréquentes mais ne permettront pas de supprimer la totalité des débordements pour des événements de même ampleur que celui de septembre 2014.</p>
14. SENSIBILISATION DE LA POPULATION	
<p>DUVERT Gérard</p>	<p>La sensibilisation du public s'inscrit comme une action effectivement nécessaire en complémentarité des interventions d'entretien programmées.</p> <p>Les actions de sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques font partie des missions historiques menées par le Symbo auprès de différents publics. Dans le cadre de ses compétences, le Symbo réalise depuis 1995 des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès du grand public et des établissements scolaires des communes du bassin versant de l'étang de l'Or.</p> <p>Ces actions de sensibilisation se traduisent notamment sous la forme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un programme de sensibilisation des scolaires proposant gratuitement des animations pédagogiques dans les écoles du bassin versant de l'étang de l'Or autour de deux thématiques en lien avec les cours d'eau : <ul style="list-style-type: none"> o La sensibilisation à la richesse et la fragilité des milieux aquatiques par la découverte des cours d'eau, des richesses qu'ils abritent en matière de biodiversité (étude des invertébrés aquatiques du ruisseau), leur lien avec le trajet de l'eau de pluie ou encore l'estimation de la qualité de l'eau... Ces animations sont réalisées directement en régie par un animateur du Symbo depuis 1998.
<p>sensibiliser les populations au respect de la nature en l'invitant à ne rien jeter à terre (papiers, canettes de bière, masques chirurgicaux, boîtes en plastique, bidons, etc.)</p>	
<p>PRIU Robert</p> <p>enfin un petit livret pédagogique (s'il existe) pourrait être distribué aux riverains pour faire un entretien du lit et des abords dans les règles afin d'éviter que la collectivité prenne à sa charge la totalité de ces actions.</p>	

OBSERVATIONS DU PUBLIC	RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE
	<ul style="list-style-type: none"> ○ La sensibilisation aux risques d'inondation encourus sur le territoire en s'appuyant sur des outils pédagogiques ludo-éducatifs tels qu'une maquette hydraulique du bassin versant. Ces animations sont réalisées depuis 2018 par des animateurs spécialisés. Ce sont ainsi plus de 19800 élèves du bassin de l'Or qui ont bénéficié de ces animations depuis 2 décennies. - La réalisation d'une plaquette de sensibilisation sur les « Bonnes pratiques : Nos cours d'eau ne sont pas destinés à recevoir nos déchets – Ensemble, mobilisons-nous ! » en 2016 en partenariat avec les services de l'Etat et l'ONEMA (voir annexe 1) - Un appui technique aux communes pour la création de panneaux de sensibilisation le long des cours d'eau (<i>exemple : Commune de Saint Drézéry en cours de réalisation sur les affluents du Bérange</i>) - Des journées de sensibilisation des agriculteurs du bassin versant de l'étang de l'Or, riverains d'un cours d'eau, sur la thématique « entretien des cours d'eau » <p>Pour plus d'information sur ces actions : https://www.etang-de-l-or.com/ https://www.etang-de-l-or.com/rapports_activites/</p> <p>De plus, les services de l'Etat, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault et avec l'appui technique des Syndicats de bassin versant du département ont créé une plaquette pédagogique à destination des riverains sur l'entretien des cours d'eau après une crue (voir annexe 2)</p>

OBSERVATIONS DU PUBLIC	RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE
15. TRAVAUX	
<p style="text-align: center;">Anonyme</p> <p>Pour l'impact direct des travaux, je me soucie de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'impact sur la faune, même en dehors des périodes de reproduction: . pour les espèces les plus farouches, sensibles au dérangement, pour celles qui n'ont pas les capacités de fuir assez rapidement à l'approche des engins, pour celles qui ont besoin de zones refuges bien cachées et vont se retrouver « exposées » . l'impact sur la qualité des sols du fait de l'intervention d'engins. l'enlèvement des arbres morts, dont on sait pourtant l'utilité comme lieu de biodiversité, donc pour nourrir certains oiseaux et comme site pour la reproduction, entre autres de nombreux oiseaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - concernant l'impact sur la faune, le « tableau II - Périodes d'intervention en fonction des opérations concernées » (page 14 du document 1 dossier réglementaire) a été largement concerté et validé par les services de l'Etat afin de minimiser les impacts sur la faune et la flore pendant les travaux d'entretien. Par ailleurs, les interventions ne sont pas systématiquement annuelles (sauf secteurs les plus urbanisés) ce qui limite les impacts sur la faune et la flore. - concernant l'impact sur la qualité des sols du fait de l'intervention d'engins, les interventions d'entretien de la végétation par des engins mécaniques ne sont pas systématiques. Elles sont aussi réalisées par des équipes au sol à l'aide de matériel portatif, limitant ainsi l'impact sur la qualité des sols. - concernant l'enlèvement des arbres morts, la gestion des arbres morts est la même que celle relative à la gestion des embâcles. Elle se fait de façon différenciée. En l'absence d'enjeux à proximité du cours d'eau, et sous réserve que les arbres morts ne créent pas de perturbations supplémentaires à l'écoulement des eaux, ceux-ci sont bien évidemment conservés pour la biodiversité.
JOSIEN Joël	

OBSERVATIONS DU PUBLIC	RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE
<p>Les maisons de notre rue, située entre le pont des "passes" et le pont des Baléares au Crès, ont été fortement impactées par l'inondation de 2014 : murs de clôtures renversés, maisons et sous-sol inondés entraînant des dégâts matériels importants. Chez nous, nous avons eu 1.20 mètres d'eau dans notre sous-sol. Aussi j'approuve ce projet de travaux qui devrait permettre à l'eau de s'écouler plus rapidement lors des orages.</p> <p>je regrette que des travaux sur les ouvrages ne soient pas entrepris en même temps. Le pont des Baléares bloque l'évacuation des eaux lors des orages importants. Nous sommes inondés lorsque l'eau atteint les poutres qui soutiennent le tablier du pont : l'eau monte alors très rapidement.</p> <p>Recalibrer le pont des Baléares, bloquer l'eau en amont du pont des passes, supprimer la butte artificielle qui protège le terrain de boules et en faire un bassin de rétention devrait être l'objet d'études pour atténuer les risques d'inondations pour les maisons et leurs habitants.</p>	<p>La mise en œuvre d'un plan de gestion de cours d'eau joue généralement un rôle très positif sur la diminution du risque inondation, toutefois il ne permet pas d'agir sur les éléments structurels qui contribuent au risque inondation.</p> <p>Pour cela, un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) a été élaboré sur le bassin-versant de l'Or par le SYMBO. Le secteur cité de la rue des Arbousiers a été étudié en amont de l'élaboration de ce PAPI et la réfection du pont des Baléares dont la section est effectivement limitante a été examinée. Malheureusement la réfection de cet ouvrage très coûteuse, ni aucune autre solution structurelle, n'est apparue comme pertinente d'un point de vue économique (analyse coût/bénéfices) aux yeux des financeurs du PAPI pour supprimer le risque d'inondation au droit des 7 habitations impactées le long de la rue des Arbousiers.</p> <p>Il a par contre été retenu, en alternative, des mesures individuelles de réduction de la vulnérabilité des bâtis.</p> <p>Un diagnostic détaillé et individuel de la vulnérabilité des bâtis d'habitations exposés aux risques d'inondation permettra de préciser les travaux adaptés à chaque habitation et d'accompagner les propriétaires dans le montage des dossiers de subvention pour la réalisation des travaux (80% d'aide sur les travaux éligibles).</p> <p>Ce programme intitulé « L'OR ALABRI » est coordonné par le SYMBO et se trouve justement dans sa phase de lancement. Les riverains concernés seront sollicités sous peu par courrier postal pour s'inscrire dans la démarche. Le secteur de la rue des Arbousiers est bien inscrit dans ce dispositif.</p>